

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00
SALLE DES FETES - DE LIVERS CAZELLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	34	38

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 17 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Livers Cazelles sous la présidence de Jérôme Flament, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Corinne Caujolle, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs :

M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament,
M. Jean-Pierre Vernhes pouvoir à M. Pierre Viaules,
Mme Patricia Marty pouvoir à Patrick Delaume,
M. Nicolas Lahaye pouvoir à Mme Delphine Pinczon Du Sel

Excusés et absents :

Mme Sarah Turquety, Mme Catherine Manuel

M. Frédéric Ichard est désigné secrétaire de séance

D84-2026 Délibération portant demande de subvention départementale au titre de la Voirie Intercommunale FAVIL 2026

Le Président présente à l'assemblée les devis de travaux d'investissement au titre de la voirie locale intercommunale qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2026 sur les 25 communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : **AMARENS, CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIÉYS-PANENS, VINDRAC, FRAUSSEILLES, DONNAZAC, LABARTHE-BLEYS, LAPARROQUIAL, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LAPARROQUIAL, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLES, ST MICHEL DE VAX, VAOUR, SALLES sur CEROU, LOUBERS, NOAILLES.**

Le montant global des travaux voirie 2026 estimé au regard des devis présentés, se chiffre à : 525 595.73€ hors-taxes.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 081-200034064-20260430-D84_2026-DE



Communes	Voirie 2026 Investissement HORS TAXES	Voirie 2026 Investissement TTC
Amarens	23 758,50	28 510,20
Bournazel	29 687,00	35 624,40
Cordes Sur Ciel	22 260,00	26 712,00
Donnazac	7 780,00	9 336,00
Frausseilles	13 117,85	15 741,42
Labarthe Bleys	15 890,00	19 068,00
Lacapelle Ségalard	25 250,00	30 300,00
Laparrouquial	26 936,50	32 323,80
Le Riols	15 770,12	18 924,14
Les Cabannes	36 583,33	43 900,00
Livers Cazelles	32 030,00	38 436,00
Loubers	24 768,67	29 722,40
Marnaves	9 500,00	11 400,00
Milhars	26 191,40	31 429,68
Mouzieys-Panens	35 845,50	43 014,60
Noailles	24 358,00	29 229,60
Penne	42 130,00	50 556,00
Roussayrolles	12 903,00	15 483,60
Salles sur Cérou	16 666,67	20 000,00
Souel	13 639,20	16 367,04
St Marcel Campes	9 512,50	11 415,00
St Martin Laguepie	48 511,50	58 213,80
St Michel de Vax	12 506,00	15 007,20
Vaour	0,00	0,00
Vindrac Alayrac	0,00	0,00
Total en €	525 595,73	630 714,88

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le montant global de ces travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2026 auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'ensemble des communes membres et **de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution définitive de la subvention départementale 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU CET EXPOSE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE**

- **VALIDE** l'estimatif des travaux présentés
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2026 auprès du Conseil Départemental du Tarn et à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Le Président



Frédéric ICHARD



Jérôme FLAMENT